République Française

LOZERE

BARRE DES CEVENNES - Commune

Séance du vendredi 23 octobre 2026

Date convocation : 16 octobre 2026

Membres en exercice : 10

Présents : 8

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Le vingt-trois octobre deux mille vingt-six, à 19h30, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUVEYROL

Présent(e)s : Eric ADAM, Raphaël COUDERC, Danièle DE MAÏO, Robert DEMOLIN, Nicole DRÔME, François ROUVEYROL, Caroline VIDHAMALI, Etienne VION

Absent(e)s et représenté(e)s: Dominique LESIOURD représenté par Caroline VIDHAMALI, Anny ROUMEJON représentée par François ROUVEYROL

Excusé(e)s:

Absent(e)s:

Secrétaire de séance: Etienne VION

Objet: Budget annexe du Village de gîtes : décision modificative n°1.

Le Maire informe l'Assemblée délibérante que des modifications sont nécessaires sur le budget annexe.

Le montant prévu pour le chapitre 012 « frais du personnel et assimilés » est insuffisant en raison de dépenses supérieures au montant voté au budget primitif pour la rupture conventionnelle d'un agent. Les besoins restants sont estimés à 21 000€ jusqu'à la fin de l'année.
Le compte 6411 « Salaires, appointements, commissions » est donc abondé de 14 700€ et le compte 6451 « Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. » de 6 300€.
Pour assurer l'équilibre de la section d'exploitation les comptes 023-042 « Virement à la section d'investissement » et 6061 « Fournitures non stockages (eau ,...) sont diminués respectivement de 11 783,78€ et 9 216,22 €.
En conséquence, le compte de recettes d'investissement 021-040 « Virement de la section d'exploitation » doit être diminué de 11 783,78€.
Le compte 2131-30 est réduit du même montant pour préserver l'équilibre de la section d'investissement.
La balance de cette décision modificative est la suivante :

REGIE EXPLOITATION VILLAGE DE GITES — **Exercice : 2026**

DECISIONS MODIFICATIVES : BALANCE

Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
19/10/2026	023-042	Virement à la section d'investissement	-11 783,78				
19/10/2026	6061	Fournitures non stockables (eau, ...)	-9 216,22				
19/10/2026	6411	Salaires, appointements, commissions	14 700,00				
19/10/2026	6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	6 300,00				
Total Dépenses			**0,00**	**Total Recettes**			**0,00**

Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
19/10/2026	2131-30	Bâtiments	-11 783,78	19/10/2026	021-0-040	Virement de la section d'exploitation	-11 783,78
Total Dépenses			**-11 783,78**	**Total Recettes**			**-11 783,78**

Date de transmission de l'acte: 26/10/2026
Date de reception de l'AR: 26/10/2026
048-214800195-DE_2026_083-DE
A G E D I

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
• ADOPTE la décision modificative n°1 telle qu'exposée ci-dessus,
• AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,

Le Secrétaire de séance
Etienne VION

Le Président de séance
François ROUVEYROL

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Date de transmission de l'acte: 26/10/2026
Date de reception de l'AR: 26/10/2026
048-214800195-DE_2026_083-DE
A G E D I